



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Epreuve/sous épreuve :	
	NOM :	
	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
	Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
NE RIEN ÉCRIRE	Appréciation du correcteur	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Note :</div>	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE

SESSION 2016

EPREUVE E21 :

ÉTUDE TECHNIQUE D'UNE PRODUCTION
PHOTOGRAPHIQUE

Durée : 4 h 00

Coefficient : 3

L'utilisation de la calculatrice est autorisée selon la réglementation en vigueur

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet

Le dossier comprend : 19 pages numérotées 1/19 à 19/19
Annexes : 12/19 à 19/19

Documents à rendre : feuilles 1/19 à 11/19 (àagrafer dans la copie d'examen)

TOTAL DES POINTS : /100

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE	SUJET	SESSION 2016
EPREUVE : Étude technique d'une production photographique	Code : 1606 PH T 21	Page : 1/19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

SUJET

Vous êtes photographe, un établissement spécialisé de soins désirant renouveler les images nécessaires à sa communication vous contacte après avoir entièrement rénové son architecture, ses installations et équipements.

Il vous est demandé de réaliser :

- **Une vue de l'ensemble du site avec les deux bâtiments visibles**

- **Pour chacun des deux bâtiments :**

Deux prises de vues extérieures de l'ensemble du bâtiment (deux angles différents).

Une vue de l'intérieur du bâtiment présentant l'accueil.

Une vue d'une chambre mettant en valeur l'aménagement ainsi que la vue sur les jardins.

- **Pour chacun des 6 services médicaux spécialisés :**

Deux vues spécifiques de l'intérieur du service.

Un portrait en pied du chef de service, en situation dans le service.

Une série de 5 vues (type reportage) comportant du personnel soignant et des patients en situation de soins.

- **Quatre images, pour chaque service complémentaire** (pharmacie, biologie, médecine générale), d'objets permettant d'illustrer ces services.

- **Un portrait du directeur, dans son bureau.**

- Les prises de vues des bâtiments (extérieur et intérieur) devront présenter des perspectives parfaitement redressées.

- Toutes les prises de vues en intérieur devront être ré-éclairées au flash de studio.

L'ensemble de ces prises de vues sera complété par des images d'archive, montrant l'évolution de cet établissement de soins. Ces images seront fournies par l'établissement et devront être scannées afin de pouvoir être intégrées dans la nouvelle communication.

Les images d'archives sont au nombre de 8, trois photos noir et blanc sur papier (format 12,7 x 18 cm), deux photos couleur sur papier (format 15 x 21 cm) et trois diapositives couleur format 24 x 36 mm.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

L'ensemble de ces images devront être livrées à l'agence chargée de la communication de cet établissement de soins.

Vous devez réaliser l'enregistrement de chaque image, au bon format, en fonction de son utilisation.

L'ensemble des images seront utilisées pour le site internet de l'établissement.

Une plaquette de présentation des nouveaux bâtiments est aussi envisagée avec uniquement les images récentes suivantes :

- Une vue extérieure de chaque bâtiment ;
- Une vue spécifique de chaque service spécialisé ;
- Une vue type reportage par service spécialisé ;
- Une prise de vue d'objet permettant d'illustrer chaque service complémentaire ;
- Le portrait du directeur.

La vue de l'ensemble du site sera utilisée en première page du site et en couverture de la plaquette.

Impression

Pour chaque service (spécialisé ou complémentaire), une image sera imprimée en format 80 x 120 cm, pelliculé mat et collée sur support rigide (PVC 4 mm), afin d'assurer la signalétique à l'intérieur de l'établissement.

Données techniques

- L'ensemble des prises de vues seront réalisées en RAW avec un échantillonnage maximum.
- En vue de l'archivage des images pour une future utilisation, une sauvegarde de chaque image sera effectuée en TIFF RVB 16 Bits par couches, au format maximal d'image possible avec le boîtier de prise de vue utilisé.
- Les images pour le site internet devront être livrées en JPEG format 1200 x 800 pixels avec un poids de 700 Ko.
- Les images destinées à la plaquette seront livrées en TIFF CMJN 8 Bits / couche format 20 x 30 cm à 300 DPI.
- Les prises de vues destinées aux impressions seront livrées en TIFF RVB 8bits / couche au format d'impression.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

En exploitant le cahier des charges ci-avant et le dossier technique, **on vous demande** :

1/ Analyser le cahier de charges ainsi que les annexes pour répondre aux questions suivantes

1.1 Combien de prises de vues sont à réaliser :

1.2 Combien d'images sont utilisées pour le site internet :

1.3 Combien d'images sont utilisées pour la plaquette :

1.4 Combien de formats de fichiers différents seront nécessaires à la réalisation de cette commande, (réalisation des prises de vues, archivage et livraison), citez-les :

.....
.....
.....
.....

1.5 Qu'appelle-t-on un pelliculage ?

.....
.....

1.6 Qu'appelle-t-on "l'échantillonnage" d'un fichier numérique ?

.....
.....
.....
.....

1.7 Quel(s) objectif(s) n'est ou ne sont pas nécessaire(s) pour la réalisation de cette commande ?

Justifiez votre réponse :

.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2/ Réalisation des images

2.1 Pour les prises de vues extérieures des bâtiments, quel objectif utilisez-vous ? Justifiez votre choix :

.....
.....
.....
.....

2.2 Afin que les prises de vues intérieures et extérieures des bâtiments présentent des perspectives parfaitement redressées, expliquez la méthode à employer avec le matériel dont vous disposez :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.3 Pour la réalisation des prises de vues des chambres, mettant en valeur l'aménagement ainsi que la vue sur les jardins, expliquez la méthode que vous employez (éclairage et mesure de lumière) pour ré-éclairer l'intérieur des chambres tout en permettant de voir les jardins au travers des fenêtres :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2.4 Le portrait du directeur dans son bureau est éclairé uniquement au flash de studio, expliquez par un schéma (vue de dessus) la position des éclairages ainsi que la méthode employée pour effectuer la mesure de lumière. Une fois terminée, l'image doit présenter le directeur parfaitement éclairé et bien détaché du fond.



.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2.5 Calculez le poids d'une image, en Mo, issue du boîtier, en format RAW 14 bits par couche, non compressé.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6 Calculez en Go, le poids du dossier qui sera utilisé, sur le disque dur de votre ordinateur, pour l'archivage des prises de vues effectuées pour ce travail (Fichiers Bruts et fichiers Tiff).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7 Afin de pouvoir intégrer les images d'archives dans la plaquette, calculez la résolution de numérisation nécessaire des diapositives 24 x 36 mm.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3.2 / Calculez la résolution d'impression, maximale possible, des images destinées aux services complémentaires (pharmacie, biologie, médecine générale).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.3 / Calculez le nombre de jours de travail nécessaires à la réalisation de cette commande.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 / Facturation

4.1 Calculez le coût de revient TTC des impressions, montages compris, réalisées par le laboratoire.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

4.4 / Vous êtes auteur photographe non assujetti à la TVA. Afin de facturer votre travail à l'agence de communication et en vous aidant de l'extrait du bordereau AGESEA (annexe 5), remplir le tableau ci-dessous en vue de l'élaboration de votre note d'auteur.

Désignation	Montant en €
Rémunération de mise en œuvre	
Cession de droits d'auteur	
Position par rapport à la TVA mention obligatoire	
Cotisation Maladie	
C.S.G	
C.R.D.S	
Contribution auteur à la formation professionnelle	
Contribution diffuseur	
Contribution diffuseur à la formation professionnelle	
Frais techniques	
-	
-	
-	
	TOTAL T.T.C
A régler à l'AGESEA	
A régler au photographe	

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 1 : MATÉRIEL DISPONIBLE

- Boîtier de prise de vues : **Nikon D810**

Objectifs



NIKKOR PC-E 24 mm f/3.5 D ED
grand-angle avec possibilité de décentrement +/-11,5 mm et de bascule +/-8,5 °.



PC-E Micro NIKKOR 85mm f/2.8D
Téléobjectif NIKKOR 85 mm avec un décentrement de +/-11,5 mm et bascule de +/-8,5°



AF-S NIKKOR 24–70mm f/2.8E ED VR
Plage de focales allant de 24 à 70 mm (équivalent au format DX : 36–105 mm). L'objectif capable de passer du grand-angle au téléobjectif moyen, pour s'adapter à toutes les scènes.



AF-S NIKKOR 85mm f/1.4G
Son ouverture circulaire à neuf lamelles produit des caractéristiques de flou naturelles et harmonieuses. Objectif idéal pour réaliser des portraits ou à utiliser en studio.



AF-S NIKKOR 70-200mm f/2.8G ED VR II
Zoom téléobjectif professionnel à ouverture rapide, doté d'un système de réduction de vibration.



AF-S VR Micro-Nikkor 105mm f/2.8G IF-ED
Premier objectif macro intégrant le système VR
Mise au point interne (IF) : l'objectif ne change pas de dimension lors de la mise au point

Éclairage et accessoires

- Quatre flashes compacts 500 joules
- Quatre pieds d'éclairage
- Une boîte à lumière 60 x 90 cm
- Une boîte à lumière 60x 60 cm
- Deux boîtes strip light 30 x 180 cm
- Deux bols argentés avec nids d'abeille adaptable et coupe flux

Système de synchronisation radio sans fil.

- Trépied pour appareil photo
- Flashmètre / posemètre
- Réflecteur

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

CARACTÉRISTIQUES NIKON D810

Type d'appareil photo	Appareil photo reflex numérique
Monture d'objectif	Monture Nikon F (avec couplage AF et contacts AF)
Angle de champ effectif	Format FX Nikon
Pixels effectifs	36,3 millions
Capteur d'image	Capteur CMOS 35,9 × 24 mm
Nombre total de pixels	37,09 millions
Système anti-poussière	Nettoyage du capteur d'image, données de référence pour la fonction de correction de la poussière (logiciel Capture NX-D requis)
Taille d'image (pixels)	<ul style="list-style-type: none">• Format FX (36 × 24) : 7360 × 4912 (L), 5520 × 3680 (M), 3680 × 2456 (S)• 1,2× (30 × 20) : 6144 × 4080 (L), 4608 × 3056 (M), 3072 × 2040 (S)• Format DX (24 × 16) : 4800 × 3200 (L), 3600 × 2400 (M), 2400 × 1600 (S)• 5:4 (30 × 24) : 6144 × 4912 (L), 4608 × 3680 (M), 3072 × 2456 (S)• Photos au format FX prises en mode de visée écran vidéo : 6720 × 3776 (L), 5040 × 2832 (M), 3360 × 1888 (S)• Photos au format DX prises en mode de visée écran vidéo : 4800 × 2704 (L), 3600 × 2024 (M), 2400 × 1352 (S) Remarque : les photos prises en mode de visée écran vidéo sont au format d'image 16:9, un format de base DX est utilisé pour les photos prises avec la zone d'image DX (24 × 16) 1,5× et un format de base FX est utilisé pour toutes les autres photos
Format de fichier	<ul style="list-style-type: none">• NEF (RAW) : 12 ou 14 bits, compression sans perte, avec ou sans compression ; petite taille disponible (uniquement en mode sans compression 12 bits)• TIFF (RVB)• JPEG : conforme au format JPEG Baseline avec un taux de compression fine (environ 1:4), normale (environ 1:8) ou basique (environ 1:16) en mode Priorité à la taille ; compression en mode Qualité optimale disponible• NEF (RAW) + JPEG : une photo enregistrée aux formats NEF (RAW) et JPEG
Système Picture Control	À sélectionner parmi Standard, Neutre, Saturé, Monochrome, Portrait, Paysage et Uniforme ; possibilité de modifier certains Picture Control ; possibilité d'enregistrer des Picture Control personnalisés
Supports d'enregistrement	Cartes mémoire SD (Secure Digital), et SDHC et SDXC compatibles UHS-I ; cartes mémoire CompactFlash de type I (compatibles UDMA)
Double logement pour cartes	Chaque carte peut être utilisée comme support d'enregistrement principal ou de sauvegarde, ou pour enregistrer séparément les images NEF (RAW) et JPEG ; les images peuvent être copiées entre les cartes
Système de fichiers	DCF 2.0, DPOF, Exif 2.3, PictBridge
Viseur	Visueur de type reflex avec pentaprisme à hauteur d'œil
Couverture de l'image	<ul style="list-style-type: none">• FX (36 × 24) : environ 100 % (horizontalement et verticalement)• 1,2× (30 × 20) : environ 97 % (horizontalement et verticalement)• DX (24 × 16) : environ 97 % (horizontalement et verticalement)• 5:4 (30 × 24) : environ 97 % horizontalement et 100 % verticalement
Grossissement	Environ 0,7 × (objectif 50 mm f/1.4 réglé sur l'infini, -1,0 d)
Dégagement oculaire	17 mm (- 1,0 d ; à partir de la surface centrale de l'oculaire du viseur)
Réglage dioptrique	-3 à +1 d
Verre de visée	Verre de visée BriteView de type B VIII avec délimiteurs de zone AF et quadrillage
Miroir reflex	À retour instantané
Aperçu de la profondeur de champ	Lorsque la commande Pv est enfoncée, l'objectif est diaphragmé sur la valeur sélectionnée par l'utilisateur (modes A et M) ou par l'appareil photo (modes P et S).
Ouverture de l'objectif	À retour instantané, contrôlée électroniquement

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

SCANNER Perfection V800 Photo



Technologie

Type de scanner	Scanner à plat
Résolution de la numérisation	6.400 DPI (ppp) (horizontal x vertical)
Système à double objectif - résolutions de numérisation	High Resolution Lens 4.800x9.600 DPI (ppp), Super Resolution Lens 6.400x9.600 DPI (ppp)
Densité optique	4 Dmax
Plage de numérisation (maximale)	216 mm x 297 mm (horizontal x vertical)
Formats de papier	A4
Profondeur de couleur	Entrée: 48 Bits Couleur, Sortie: 48 Bits Couleur

Scanner

Optical Sensor	Matrix CCD avec micro objectif
Source de lumière	White LED, IR LED with ReadyScan LED Technology
Scanning Method	Fixed documents and moving carriage
Résolution de sortie	25~12 800 (pas 1 dpi) DPI (ppp)

Vitesse de numérisation

Numérisation réfective	Color (speed/best): 12/15 s par page ,, A4 Preview: 6 s par page ,
Numérisation de films	35mm negative film, 4800dpi: 67 s - Best, 35mm negative film, 2400dpi: 37 s - Best, 35mm positive film, 4800dpi: 70 s - Best, 35mm positive film, 2400dpi: 40 s - Best

Fonctions de numérisation

Amélioration de l'image	Réduction du grain, Enlèvement de poussière, Print Image Matching II, Color palette tool for Easy Color Fix, Correction de l'éclairage de fond, Restauration des couleurs, Unsharp Mask with Noise Reduction, Avec réduction du bruit avec optimisation du type de document, Technologies Digital ICE (pour films et photos), Réglage des courbes avec histogramme
-------------------------	--

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 2 : TARIFS LABORATOIRE EN € H.T TIRAGES

Poids du fichier recommandé	18 Mo	25 Mo	50 Mo	65 Mo	75 Mo	80 Mo	100 Mo	112 Mo	125 Mo	125 Mo
Format optimum de la sortie	18x24	24x30	30x40	40x50	50x60	50x75	60x90	80x100	80x120	100x100
d'après négatif ou ekta, 1er exemplaire	23.1	29.8	48.5	80.9	93.5	105	120	134	159	165
D'après fichier 1er exemplaire	11.3	17.6	32	39.7	48.5	55.7	69.3	92.4	106	110
2 à 10	10	15.4	29.8	37.5	45.2	50.7	64.1	84	95.6	99.8
11 à 20	8.8	13.9	26.5	35.3	41.9	47.5	57.8	74.6	85.1	88.2
20 et +	7.8	12.2	23.1	33.1	38.6	43.1	51.9	66.2	74.6	77.7

Tirage réalisé sur imprimante jet d'encre, sur papier brillant ou satiné d'après fichier RVB ou CMJN. Tirage réalisé par un tireur professionnel intervenant pour optimiser le rendu de l'image sous son contrôle. Recadrage, filet noir et marge blanche sur demande. L'indication du poids de fichier recommandé correspond au poids de fichier décompressé.

* Supports classiques RC : N&B ou couleur.

Vernis de protection satiné (2 couches) ou brillant (3 couches).

CONTRECOLLAGE

Format	PVC 3 mm	PVC 4mm	mousse 10 mm	Alu 1 mm	Dibond 2 mm
Format maxi en	2x3	2x3	1.9x3	1.5x3	1.9x3
Poids au m2 en kg	2.1	2.8	1.6	2.7	2
18x24 / A5	15.4	16.6	13.2	19.8	17.6
24x30 / A4	17.6	18.8	15.4	22.1	21
30x40 / A3	21	22.1	17.6	25.4	26.5
40x50	24.3	26.5	22.1	32	35.3
50x60 / A2	30.9	33.1	28.7	39.7	47.3
50x70	35.3	38.6	32	45.2	53
60x80	41.9	47.5	40.8	53	67
60x90 / A1	46.3	52	45.2	61	75
80x100	61	69	62	80	105
80x120 / A0 / M2	75	87	76	96	125

Le Forex est une marque de PVC expansé.

Mousse : non classé au feu.

Alu : 2 mm sur commande.

Dibond : classé M1, 2 feuilles alu 5/10, une face blanche, avec le noyau PVC noir, épaisseur totale 2 mm ou 3 mm. Dibond 3 mm sur commande.

PELLICULAGE

Formats	18x24	24x30	30x40	40x50	50x60	50x70	60x80	60x90	80x100	80x120
Pelliculage brillant / mat / satiné	5.9	6.9	8.2	11.6	14.4	18.8	22.1	23.1	30.9	37.5

Plastification à froid recto par défaut. Possibilité de pelliculer recto-verso.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 3 : FACTURATION

Temps de réalisation des prises de vues :

- 5 prises de vues de bâtiment (extérieur ou intérieur) par jour
- 8 prises de vues d'objet par jour
- Une journée de travail sera consacrée à chaque service (spécialisé ou complémentaire)
- Une journée sera consacrée au traitement et à l'enregistrement de l'ensemble des images.

Tarifs :

- La journée de travail sera facturée 600 €
- La demi-journée de travail sera facturée 400 €
- Chaque CD livré sera facturé 20 € TTC (fourniture du CD plus gravure)
- Un coefficient de 1,3 sera appliqué aux travaux de sous-traitance (laboratoire)

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 4 : BARÈMES DES DROITS D'AUTEUR

Sites des sociétés commerciales sans vente en ligne et intranet

Conformément à l'article L.131.4 alinéa 2, du Code de la Propriété Intellectuelle, en l'absence de base de calcul de la rémunération proportionnelle, la rémunération de la reproduction et de la communication au public des œuvres, pour cette catégorie de sites, est forfaitaire.

Sites dont la fréquentation est inférieure à 1 000 connexions par mois

Nombre de photos du même auteur	Montant par photo selon la durée				
	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	par an suppl.
1 à 9	32 €	41 €	49 €	57 €	15,8 €
10 à 25	29 €	39 €	45 €	53 €	14,6 €
26 à 35	24 €	30 €	36 €	43 €	12,2 €
Au-delà	19 €	24 €	29 €	34 €	9,7 €

page d'accueil : montant x 2

Sites dont la fréquentation est entre 1 000 et moins de 5 000 connexions par mois

Nombre de photos du même auteur	Montant par photo selon la durée				
	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	par an suppl.
1 à 9	44 €	57 €	68 €	80 €	21,9 €
10 à 25	41 €	53 €	63 €	75 €	20,7 €
26 à 35	33 €	44 €	51 €	61 €	17,0 €
Au-delà	27 €	34 €	41 €	49 €	13,4 €

page d'accueil : montant x 2

Sites dont la fréquentation est entre 5 000 et moins de 25 000 connexions par mois

Nombre de photos du même auteur	Montant par photo selon la durée				
	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	par an suppl.
1 à 9	51 €	66 €	78 €	91 €	25,5 €
10 à 25	47 €	62 €	73 €	86 €	24,3 €
26 à 35	38 €	50 €	58 €	69 €	19,4 €
Au-delà	30 €	40 €	46 €	55 €	15,8 €

page d'accueil : montant x 2

Sites dont la fréquentation est supérieure à 25 000 connexions par mois

Nombre de photos du même auteur	Montant par photo selon la durée				
	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	par an suppl.
1 à 9	60 €	78 €	92 €	108 €	30,4 €
10 à 25	56 €	73 €	86 €	102 €	28,0 €
26 à 35	45 €	58 €	69 €	81 €	23,1 €
Au-delà	36 €	47 €	56 €	66 €	18,2 €

page d'accueil : montant x 2

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Posters, affichettes, objets publicitaires (article 7)

Utilisation d'une œuvre reproduite sur un poster, une affichette ou sur tout objet publicitaire. Le tirage annuel avec mise à jour trimestrielle détermine le nombre de points.

Tirages	Nombre de points	Ajustement par unité
moins de 100 ex.	10	
100 à moins 200 ex.	10 à 15	0,0500
200 à moins 400 ex.	15 à 22	0,0350
400 à moins 800 ex.	22 à 34	0,0300
800 à moins 1 600 ex.	34 à 50	0,0200
1 600 à moins 3 200 ex.	50 à 76	0,0260
3 200 à moins 6 400 ex.	76 à 114	0,0120
6 400 à moins 12 800 ex.	114 à 170	0,0087
12 800 à moins 25 600 ex.	170 à 256	0,0067
25 600 à moins 51 200 ex.	256 à 384	0,0050
51 200 à moins 102 400 ex.	384 à 576	0,0037

Au-delà : progression des tranches par 2, progression des points par 1,5

Exemple : diffusion de l'œuvre dans l'année : 320 exemplaires, tranche : 200 à 400, base 15 points, ajustement : $320-200=120$, $120 \times 0,35=4,2$ points, Total des points : $15+4,2=19,2$.

Autres catalogues, brochures et imprimés divers (article 7)

Utilisation d'une œuvre reproduite dans un catalogue, une brochure, ou tout autre imprimé publicitaire. Le tirage annuel avec mise à jour trimestrielle détermine le nombre de points. **Pour la couverture et le cas échéant pour les espaces vendus à des tiers, les nombres de points indiqués ci-dessous sont multipliés par 4.**

Tirages	Nombre de points	Ajustement par unité
moins de 1 000 ex.	34	
1 000 à moins 2 000 ex.	34 à 50	0,0160
2 000 à moins 4 000 ex.	50 à 76	0,0130
4 000 à moins 8 000 ex.	76 à 114	0,0095
8 000 à moins 16 000 ex.	114 à 170	0,0070
16 000 à moins 32 000 ex.	170 à 256	0,0054
32 000 à moins 64 000 ex.	256 à 384	0,0040
64 000 à moins 128 000 ex.	384 à 576	0,0030
128 000 à moins 256 000 ex.	576 à 865	0,0022

Au-delà : progression des tranches par 2, progression des points par 1,5

Exemple : diffusion de l'œuvre dans l'année 2 350 exemplaires, tranche : 2 000 à 4 000, base 50 points, ajustement : $2350-2000=350$, $350 \times 0,013=4,6$ points, Total des points : $50+4,6=54,6$.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 5 : EXTRAIT DU BORDEREAU DÉCLARATIF AGESSA

Cotisations précomptées par le diffuseur

Montant brut HT des droits d'auteur € Arrondir à l'euro le plus proche

Cotisation maladie (1,05 % du montant brut HT des droits versés)

€ 110

Contribution Sociale Généralisée C.S.G. (7,50 % de 98,25 %* du montant brut HT des droits versés)

€ 140

Contribution au Remboursement de la Dette Sociale C.R.D.S. (0,50 % de 98,25 %* du montant brut HT des droits versés)

€ 120

Contribution auteur formation professionnelle (0,35 % du montant brut HT des droits versés)

€ 300

* Depuis le 01/01/2011, lorsque la rémunération d'un auteur est supérieure à 4 fois le plafond annuel de la sécurité sociale, la C.S.G. et la C.R.D.S. doivent être calculées sur 100 % du revenu pour la part excédant ce plafond.

Contributions à acquitter par le diffuseur

Montant brut HT des droits d'auteur € Arrondir à l'euro le plus proche

A compléter si différent de celui du précompte

Contribution diffuseur (1 % du montant brut HT des droits versés)

€ 130

Contribution diffuseur à la formation professionnelle des auteurs (0,10 % du montant brut HT des droits versés)

€ 310

TOTAL A RÉGLER

€

Si vous réglez par virement cochez cette case